

[Traduction]

M. l'Orateur: Du consentement unanime, l'honorable M. Olson, appuyé par l'honorable M. Macdonald propose:

Que le comité permanent de l'Agriculture soit autorisé à considérer et à présenter ses recommandations le 17 février 1970 ou avant, sur des programmes de rechange qui utiliseraient les fonds disponibles pour le soutien de l'industrie laitière pendant la prochaine année de façon à mieux équilibrer la production et la consommation, afin d'augmenter le revenu net des producteurs de lait industriel par le truchement d'une réduction des frais d'exportation des produits laitiers.

(La motion est adoptée.)

L'HABITATION

DÉCLARATION SUR LE RÉAMÉNAGEMENT URBAIN

L'hon. Robert K. Andras (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, à la suite d'entretiens et de discussions avec les ministres provinciaux compétents en la matière, j'ai annoncé le 14 août que:

Tant qu'une politique canadienne à long terme, plus précise et plus logique, de réaménagement urbain n'aura pas été élaborée et énoncée, les municipalités qui ont des programmes de raménagement urbain en préparation devront ou suspendre les études en cours ou les mener à bonne fin tout en sachant que des fonds additionnels pour la mise en œuvre de ces programmes ne leur seront pas obligatoirement versés par le gouvernement fédéral.

À la même date, j'ai approuvé six projets et autorisé des négociations en vue d'une participation restreinte à six autres. Peu de temps après, cette annonce a été communiquée par lettre à toutes les municipalités ayant des programmes de réaménagement urbain en préparation.

Plus récemment, le lundi 8 décembre, j'ai informé les députés à la Chambre que nous avons ouvert une enquête approfondie au sujet de l'ensemble du processus d'urbanisation dans le but de déterminer à l'échelon fédéral, une série d'objectifs rationnels ainsi qu'une politique coordonnée et un programme-cadre—comprenant des consultations avec d'autres gouvernements provinciaux et d'autres parties intéressées. Notre préoccupation fondamentale est que l'on s'attaque aux causes et non seulement aux symptômes et que les interventions actuelles ou celles qu'on projette soient pertinentes et fructueuses. Le programme de rénovation urbaine, tel qu'il est administré aux termes de la loi nationale sur l'habitation—modification de 1964—n'est qu'un petit élément du processus vaste et complexe que constitue la restructuration des villes. L'expansion urbaine est le résultat de l'action menée par trois niveaux de gouvernement et de nombreuses forces du secteur

privé. Pourtant cette intervention particulière—la rénovation urbaine—n'a pas été rattachée à ces autres formes d'action.

Le programme est un outil extrêmement rigide, parce qu'il implique un processus en trois stades: étude, élaboration, réalisation, et parce que l'action qui en résulte se confine à un secteur peu étendu et rigoureusement délimité d'une ville. Le processus est long et tortueux, aboutit trop souvent à l'immobilisme, et enlève finalement à une municipalité toute souplesse pour, par exemple, appliquer les ressources à une série d'interventions peut-être dispersées mais planifiées en vue du déblaiement, de la remise en état et du redéveloppement d'un secteur.

De plus, faute d'objectifs économiques et sociaux nettement définis, y compris la fourniture de logements aux salariés appartenant aux catégories les plus défavorisées en matière de revenus, le programme paraît avoir comblé une foule de besoins souvent contradictoires qui n'avaient jamais été prévus dans la définition première. Ainsi, les activités de rénovation urbaine ont entraîné une baisse nette des disponibilités de logement pour les salariés à faible revenu.

Comme je l'ai dit le 8 décembre, nous avons commencé une étude en profondeur du processus de l'urbanisation—identification des facteurs principaux de la croissance urbaine, les raisons des problèmes urbains, les rapports réciproques entre les initiatives gouvernementales aux divers niveaux de gouvernement et d'un niveau à l'autre, ainsi qu'avec les autres forces à l'œuvre. À l'heure actuelle, j'admets très franchement que nous sommes surtout frappés de la complexité des régimes sociaux que les villes ont engendrés. Trouver des solutions constituera une entreprise considérable comportant beaucoup de consultations d'experts tant auprès des gouvernements que du public. Nous les recherchons et leur ferons bon accueil.

● (2.20 p.m.)

En même temps—nous ne voyons pas qu'il soit judicieux ni justifié de pousser beaucoup plus loin l'intervention du gouvernement quand il s'agit de programmes comme la rénovation urbaine—qui, sous certaines formes, donne des résultats douteux. Il y aurait lieu, nous semble-t-il, d'insister davantage sur le logement des économiquement faibles et sur les investissements qui assurent une rentabilité évidente et plus immédiate.

Si, monsieur l'Orateur, je n'acceptais que les projets de rénovation urbaine en passe d'être mis en œuvre, le trésor fédéral à lui seul devrait engager des dépenses avoisinant 400 millions de dollars et consentir des prêts atteignant les deux tiers de la subvention totale. Il en irait de même des dépenses pro-